



**HAUT-COMMISSARIAT
DE LA RÉPUBLIQUE
EN NOUVELLE-CALÉDONIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nouméa, le 5 mai 2021

**APPEL A PROJETS DE L'AGENCE NATIONALE DU SPORT (ANS) POUR LES LIGUES,
COMITÉS ET CLUBS SPORTIFS**



Un appel à projets est lancé afin de financer des actions qui répondent aux orientations et objectifs fixés dans le cadre des projets sportifs territoriaux et arrêtés par le conseil d'administration de l'ANS.

Ainsi, une enveloppe territoriale affectée à la Nouvelle-Calédonie pour 2021 s'élève à 230 millions de francs CFP permettant de financer des projets qui visent à :

- soutenir la professionnalisation du mouvement sportif via l'emploi,
- renforcer les dispositifs « aisance aquatique » et « j'apprends à nager »,
- accompagner des actions traditionnelles initiées en Nouvelle Calédonie,
- aider les associations sportives touchées par la crise grâce au fond territorial de solidarité.

Les structures éligibles doivent être affiliées à un organisme agréé auprès du ministère des Sports et disposer d'un numéro RNA (Répertoire National des Associations).

Pour participer, vous devez impérativement effectuer votre demande de subvention en ligne via le Compte Asso (<https://lecompteasso.associations.gouv.fr>) avant le 6 juin 2021.

Une copie de votre dossier doit également être transmise auprès de votre service instructeur :

- pour les clubs comités provinciaux et comités de districts : aux directions provinciales des sports ;

**Contact presse
Cabinet du Haut-commissaire
Bureau de la communication interministérielle**

- pour les ligues et comités régionaux : à la direction jeunesse et sport de Nouvelle-Calédonie, avant le 6 juin 2021 accompagné des comptes rendus des actions financées en 2020 et des pièces justificatives comptables.

Pour plus d'informations, consultez sur le site du Haut-commissariat

- <https://www.nouvelle-caledonie.gouv.fr/Politiques-publiques/Appels-a-projets> :
- la note de cadrage de la part territoriale Nouvelle-Calédonie 2021 fixant les modalités ainsi que les critères d'attribution ;
- la note de cadrage au titre du projet sportif territorial (PST) en faveur du soutien à la professionnalisation du mouvement sportif en Nouvelle-Calédonie – fiche thématique emploi ;
- les tutoriels pour déposer le dossier sur le Compte Asso :
 - Créer un compte
 - Compléter les informations administratives
 - Déposer un compte-rendu financier
 - Faire une demande – emploi
 - Faire une demande – Fonds territorial de solidarité
 - Faire une demande dans le cadre de « la prévention des noyades et du développement de l'aisance aquatique ».